

## SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

**Président** Mr Manu TURQUIA, Maire

**Présents** Frédéric SCHUBNEL. Céline NADÉ. Denis URBANY. Sandrine ROBIN. Edmond-Pierre EMERAUX. Fatima BOUDJAOUI. Luc GUERDER. Sylvie BUCHHEIT. Denis OLIVIERI. Cathy HEITZ. André GLAUDE. Mathieu KOPERA. Emmanuelle SEDKI. Michel BRAUER.

**Procurateur** : Jean PASTOR à Cathy HEITZ.

**Absent** : Julie POITOU. Meghann CHRISTEN. Quentin CASAGRANDE.

-----

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 OCTOBRE 2024.**

#### **31/2024 - REGLEMENT DES ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier règlement concernant les ALSH a été adopté par délibération du 17 FEVRIER 2021.

Il convient de le réactualiser pour les horaires. Les accueils de loisirs seront ouverts du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 Heures (au lieu de 18 H 30).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de règlement actualisé et adapté ci-jointe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'application de ce nouveau règlement qui entrera en application le 1<sup>er</sup> JANVIER 2025.

#### **32/2024 - REPARTITION DES FRAIS DU 80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DES COMMUNES DE DISTROFF, STUCKANGE, VALMESTROFF et KUNTZIG**

Le dimanche 17 Novembre 2024 a été célébré le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Distroff, Kuntzig, Stuckange et Valmestroff puisque nos 4 villages ont été libérés en même temps.

Cette cérémonie a eu lieu à Kuntzig.

Les dépenses correspondantes à cette manifestation ont été entièrement engagées par la commune de Kuntzig.

Il est demandé de procéder à la facturation de la quote part pour chaque village selon le barème ci-dessous :

- 30 % Commune de Distroff
- 25 % Commune de Kuntzig

- 25 % Commune de Stuckange
- 20 % Commune de Valmestroff

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette répartition et au paiement du titre de recettes qui sera émis par la commune de Kuntzig.

**33/2024 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU VESTIAIRE AU STADE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Par délibération en date du 21 FEVRIER 2024, le conseil municipal a décidé la construction d'un nouveau vestiaire au stade municipal.

Ce projet se chiffre à montant total de 620 000,00 € HT pour lequel la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un taux maximum de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 voix CONTRE, autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions nécessaires au montage de ce dossier.

**34/2024 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU VESTIAIRE AU STADE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE**

Par délibération en date du 21 FEVRIER 2024, le conseil municipal a décidé la construction d'un nouveau vestiaire au stade municipal.

Ce projet se chiffre à montant total de 620 000, 00 € HT pour lequel la commune peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme AMBITION MOSELLE pour un taux maximum de 30 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR et 1 voix CONTRE, autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions nécessaires au montage de ce dossier.

**35/2024 - REMPLACEMENT DE L'AIRE DE JEUX DU PARC MUNICIPAL**  
**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'aide de jeux du parc municipal est à refaire en raison de sa vétusté.

Ce projet se chiffre à un montant total de 52 920,00 € HT pour lequel la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un taux maximum de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions nécessaires au montage de ce dossier.

**36/2024 - RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE DE DISTROFF - DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire informe le conseil que les sanitaires de l'école primaire Les Charmilles de Distroff sont aujourd'hui dans un état vétuste ce qui nécessite leur rénovation.

Les travaux correspondant à cette rénovation totale (électricité, faux plafonds, plomberie, carrelage, faïence, équipements etc) représentent un montant total de 83 433.40 € HT.

Pour ce projet, la commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un taux maximum de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions nécessaires au montage de ce dossier.

**37/2024 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET M57**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative pour le budget principal M57 de l'année 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Art. 168748	- 445 434,00	Art. 60612	- 60 000,00
Art. 276348	+445 434,00	Art. 6413	+35 000,00
		Art. 6450	+25 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte modifier le budget M57 de l'année 2024.

**38/2024 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative pour le budget lotissement de l'année 2024.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Art. 168748	+ 445 434,00
Art. 276348	- 445 434,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de modifier le budget Lotissement de l'année 2024.

Le Maire :  
Manu TURQUIA